

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE DAMVILLERS SPINCOURT  
Séance du 18 décembre 2020 à 17 H 00**

L'an deux mille vingt, le 18 décembre à 18 H 00,  
Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nouillonpont, après convocation légale, en date du 8 décembre 2020 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER. Toutes les communes sont représentées, sauf : Dombras, Lissey, Villers les Mangiennes, Vittarville, Wavrille.

**Conseillers présents :**

- |                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne     | ➤ HAUPTMANN Gérard      |
| ➤ ARTISSON Sabine      | ➤ HUMBERT Noël          |
| ➤ BABIN Bernard        | ➤ JACQUE Philippe       |
| ➤ BERGER Carole        | ➤ JEANJEAN Yannick      |
| ➤ BERGUET Martine      | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BIRCKEL Nicolas      | ➤ JOZAN Michel          |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc     | ➤ MARBEHANT Alexandre   |
| ➤ BRELLE François      | ➤ MAZET Thierry         |
| ➤ CAPUT Christophe     | ➤ MICHELS Julien        |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste  | ➤ MISSLER Jean-Marie    |
| ➤ CLAUDE Laurence      | ➤ NIVELET Matthieu      |
| ➤ DAUTEL Hervé         | ➤ PERIGNON Alain        |
| ➤ DELOUCHE Amélie      | ➤ PIERRE Denis          |
| ➤ DUCHET Benoît        | ➤ PIRAN Serge           |
| ➤ DUCHET James         | ➤ POSTAL Anne           |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne    | ➤ SELLIER Hubert        |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ SIMON Alain           |
| ➤ FRANTZ Christiane    | ➤ THIEBAUT Christian    |
| ➤ GLORY Cyrille        | ➤ TRINOLI Massimo       |
| ➤ GOBERT Dominique     | ➤ ZANON Jean Luc        |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte   |                         |

**Conseillers excusés :**

- |                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ IORI Anita        |
| ➤ BIVER Evelyne    | ➤ LAMBERT Jean      |
| ➤ BONNE Sylvie     | ➤ LIGONNET Michel   |
| ➤ COLLIGNON Michel | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ COLLIN Sophie    | ➤ PROT Patrice      |
| ➤ GEORGES Denis    | ➤ SANSON Nicolas    |
| ➤ HENRY Jean Paul  |                     |

**Conseillers absents :**

- |                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| ➤ BERGUET Martine | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ FURINA Ernest   | ➤ MACEL Noël           |
| ➤ LAMBINET Annie  | ➤ RICHARD Philippe     |

**Participants non élus :**

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| ➤ M. BONTEMPS Anthony | ➤ Mme CLEMENT Béatrice |
| ➤ Mme BREUIL Florence |                        |

**Pouvoirs :**

- M. COLLIGNON Michel donne pouvoir à M. BRELLE François
- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne
- M. PROT Patrice donne pouvoir à Mme POSTAL Anne
- M. PERGENT Christian donne pouvoir à M. MICHELS Julien
- M. SAMSON donne pouvoir à M. CAPUT Christophe
- M. LIGONNET Michel donne pouvoir à M. PIRAN Serge
- M. BAILLEU Gilberte donne pouvoir à M. BOURTEMBOURG Luc
- M. HENRY Jean Paul donne pouvoir à Mme ANTOINE Jocelyne

**Nombre de membres votants : 48/56**

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

M. Alain SIMON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Il est validé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Président demande le retrait des points n°7 et 8.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration de la SPL XDEMAT.
2. Bilan des multi accueils de Spincourt et Arrancy.
3. Etat des marchés conclus en 2019.
4. Mandat au centre de gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe.
5. Ouverture de crédits par anticipation.
6. Mise en place de chèques cadeau pour les agents de la CCDS auprès des commerçants du territoire.
7. Validation du nouvel organigramme.
8. Validation de créances éteintes.
9. Point sur le renouvellement de l'adhésion à SMD Pépinières d'entreprises.
10. Questions diverses.

En préalable au Conseil Communautaire le Président informe les conseillers de divers sujets.

Le Président rappelle que, suite à la loi n° 2017-257 du 28 février 2017, les communes ne disposant que d'un siège de conseiller communautaire ont obligatoirement un suppléant et que selon les articles L5211-6 du CGCT et L 273-12 du code électoral le conseiller communautaire suppléant des communes ne disposant que d'un seul conseiller titulaire est obligatoirement le conseiller municipal suivant dans l'ordre du tableau.

Le Président fait un point sur le projet de concession de gestion des gendarmeries lancé par le Département de la Meuse auquel le Syndicat Mixte avait participé. Il indique que suite à l'analyse des offres, le projet a été rejeté par les membres du Syndicat. Le Département n'a lui non plus pas donné suite.

Le Président indique que la nouvelle Sous-Préfète de Verdun viendra en visite de terrain en début d'année.

Le Président fait un point sur les projets en cours :

- Projet de MECS à l'ancienne gendarmerie de Damvillers mené par le Département en cours de consultation
- Projet de logements adaptés à Spincourt par l'OPH
- Lancement de la consultation pour l'extension de la maison de santé de Spincourt (une dizaine de professionnels de santé supplémentaires sont attendus dont deux dentistes)
- Démarrage des travaux du groupe scolaire de Rouvrois-sur-Othain à la rentrée
- Le programme de rénovation de l'éclairage public des communes du secteur de Damvillers se poursuit
- Les principaux travaux de voirie ont été réalisés (secteurs de Lissey, Ecurey, Peuvillers, Vittarville, Peuvillers et Saint-Laurent) le reste du programme sera fait au printemps
- Les travaux de rénovation du commerce et du logement de Saint-Laurent se poursuivent

Le Comité Technique de la CCDS s'est réuni mercredi 16/12.

Le Président indique que les entretiens pour le chargé de responsable du pôle patrimoine n'ont pas abouti, faute de candidat répondant aux attentes.

Le Président déplore une nouvelle agression de nos gardiens de déchetteries, si l'agent dépose plainte, la CCDS fera le nécessaire.

Avant d'entamer l'ordre du jour le Président laisse la parole à Mme ANTOINE, conseillère régionale, pour présenter les aides de la Région Grand Est aux communes de moins de 500 habitants relatives au plan de relance rural (le document de présentation visionné lors du conseil sera annexé au PV).

Le Président informe les conseillers que les traditionnelles cérémonies des vœux n'auront pas lieu en début d'année.

## **1. APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL XDEMAT**

**AFFAIRE N° 2020-12-18-01**

Par délibération du 26 février 2020, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L 1524-5 et L 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

M. CAPUT indique qu'il a été élu en tant que représentant des groupements de collectivités de Meuse

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L 1524-5 et L 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil communautaire, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Président de cette communication.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **2. BILAN DES MULTI ACCUEILS DE SPINCOURT ET ARRANCY**

Chaque année, un bilan financier des multi-accueils de Spincourt et Arrancy-sur-Crusnes est présenté au conseil communautaire.

Le Président laisse la parole à M. TRINOLI, vice-Président en charge de la petite enfance, pour présenter le bilan annuel.

Il indique que la présentation faite est principalement économique, il manque un état des heures de fréquentation.

	Pomme de Reinette	Pomme d'Api		Pomme de Reinette	Pomme d'Api
DEPENSES en €			RECETTES en €		
Achats	27 897,65	27 209,83	Remboursement sur rémunération	17 925,36	15 549,54
Services extérieurs	8 179,51	4 512,79	Prestations de services PSU CAF MSA	95 124,79	113 184,30
Impôts et taxes liés au personnel	1 572,46	2 961,02	Produits exceptionnels	0,20	0,00
Frais de personnel	184 036,71	214 045,04	Participation familles	62 126,15	43 817,48
Autres charges gestion courante	717,00	717,00	Subvention EPCI (intercommunalité)	4 478,89	39 796,53
Charges financières	0,00	0,00	Subvention exploitation CAF (CEJ)	42 747,94	37 097,83
Dotations aux amortissements	0,00	0,00	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>222 403,33</b>	<b>249 445,68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>222 403,33</b>	<b>249 445,68</b>

Ce bilan fait apparaître un reste à charge pour la collectivité de 4 478,89 € pour la crèche Pomme de Reinette et de 39 796,53 € pour la crèche Pomme d'Api, soit un total de 44 275,42 €.

Le reste à charge initial au moment de la création des structures était estimé à 1 000 € par place d'accueil par site.

La Caisse d'Allocations Familiales a imposé plusieurs prestations obligatoires aux gestionnaires de structures petite enfance pour garantir une prestation de service unique (PSU) minimale : la fourniture de repas et de lait infantile et la fourniture de changes. Les surcoûts de ces nouvelles prestations ont été estimés à 1 000 € par enfant.

En outre, le remplacement de personnel sur la crèche de Spincourt a généré des surcoûts car les arrêts de courte durée et répétitifs ne font pas l'objet de remboursement des assurances.

Par conséquent, le reste à charge par enfant est estimé à 263,46 € sur la crèche Pomme de Reinette et à 2 340,97 € sur la crèche Pomme d'Api ; soit une moyenne de 1 302,22 €.

Le conseil communautaire approuve ce bilan.

### 3. ETAT DES MARCHES CONCLUS EN 2019

AFFAIRE N° 2020-12-18-02

#### MARCHES DE FOURNITURES

N° marché	Attributaire	Objet du marché	Montant du marché
<b>MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>			
2019.01.SCO	API RESTAURATION	Restauration scolaire 2019-2022 Lot 2 : Fourniture de denrées alimentaires à la cuisine centrale située au Collège Jules Bastien Lepage de Damvillers	78 862,00 €
2019.08.AG	ALSEN	Fourniture d'électricité pour les bâtiments intercommunaux disposant d'un contrat supérieur à 36KwA	23 259,75 €
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 220 999,99 € HT</b>			
<b>MONTANT de 221 000,00 € HT et plus</b>			

#### MARCHES DE SERVICES

N° marché	Attributaire	Objet du marché	Montant du marché
<b>MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>			
2019.05.ENV	ANETAME Ingénierie	Etude de faisabilité pour la réhabilitation des déchèteries intercommunales	16 950,00 €
2019.07.ASP	BOIS & ACIER Ingénierie - Gilles PROT - BET LOUVET	Consultation de Maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Maison de santé de Spincourt	52 500,00 €
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 220 999,99 € HT</b>			
2019.01.SCO	API RESTAURATION	Restauration scolaire 2019-2022 - Lot 1 : Préparation et livraison de repas en liaison froide hors Damvillers	153 500,00 €
2019.04.TOU	44 SCREENS	Valorisation et promotion numérique des sites de mémoire - Lot 1 : Création d'une application d'accueil touristique virtuel	13 400,00 €
	ATELIER NATURE	Valorisation et promotion numérique des sites de mémoire - Lot 2 : Création et développement d'une application 3D devalorisation des sites touristiques	99 650,00 €
<b>MONTANT de 221 000,00 € HT et plus</b>			

**MARCHES DE TRAVAUX**

N° marché	Attributaire	Objet du marché	Montant du marché
<b>MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>			
2019.03.DE	DRENERI	Réhabilitation d'un commerce et d'un logement à Saint Laurent sur Othain - Lot 1 : Gros œuvre	79 989,00 €
2019.06.DE	PALAZZO	Réhabilitation d'un commerce et d'un logement à Saint Laurent sur Othain - Lot 2 : MOB Couverture (Relance consultation)	70 037,26 €
2019.03.DE	STEINER	Réhabilitation d'un commerce et d'un logement à Saint Laurent sur Othain - Lot 3 : Menuiserie extérieure	39 156,60 €
	STEINER	Réhabilitation d'un commerce et d'un logement à Saint Laurent sur Othain - Lot 4 : Menuiserie intérieure	16 452,00 €
	TECHNIPLAFOND	Réhabilitation d'un commerce et d'un logement à Saint Laurent sur Othain - Lot 5 : Plâtrerie	70 168,00 €
	HIRSCHAUER EGIL	Réhabilitation d'un commerce et d'un logement à Saint Laurent sur Othain - Lot 6 : Plomberie Chauffage	42 268,50 €
	LORR ELEC	Réhabilitation d'un commerce et d'un logement à Saint Laurent sur Othain - Lot 7 : Electricité	21 485,00 €
	GIL & ASSOCIES	Réhabilitation d'un commerce et d'un logement à Saint Laurent sur Othain - Lot 8 : Sols	33 219,69 €
	ANOUX PEINTURE	Réhabilitation d'un commerce et d'un logement à Saint Laurent sur Othain - Lot 9 : Peinture	14 438,00 €
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 5 547 999,99 € HT</b>			
2019.02.VOI	COLAS NORD EST Agence Meuse	Programme de Voirie 2019 (Tranche ferme)	381 703,33 €
		Programme de Voirie 2019 (Tranches conditionnelles)	367 318,38 €
<b>MONTANT de 5 548 000,00 € HT et plus</b>			

Publication de cette liste sur <http://www.e-marchespublics.com>

Voix pour : 48  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

#### **4. MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE**

**AFFAIRE N° 2020-12-18-03**

**Le Président expose au conseil communautaire :**

- **La possibilité d'adhérer au service d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion, pour la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics, (application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale) ;**
- **La possibilité de mandater le Centre de Gestion en vue de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance la garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984.**

**Il précise que la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération après information par le Centre de Gestion du résultat de la mise en concurrence.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,**

**Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'application de l'article 26 (alinéa 4) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,**

**Décide :**

**Le conseil communautaire mandate le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.**

**Les conditions des contrats pour lesquels le Centre de Gestion reçoit mandat sont les suivantes :**

- **régime du contrat : capitalisation**
- **type de contrat : contrat groupe**
- **durée du contrat : 4 ans**
- **catégorie de personnel à assurer :**
  - o **agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL**
  - o **agents contractuels et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre.**

**L'étendue des garanties pour lesquelles le Centre de Gestion reçoit mandat est celle résultant des articles L416-4 du Code des Communes et 57 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée.**

**Voix pour : 48**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**



## **5. OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION**

### **AFFAIRE N° 2020-12-18-04**

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Acte cette décision pour le budget général, le budget annexe maison de santé et le budget ordures ménagères

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **6. MISE EN PLACE DE CHEQUES CADEAU POUR LES AGENTS DE LA CCDS AUPRES DES COMMERÇANTS DU TERRITOIRE**

### **AFFAIRE N° 2020-12-18-05**

Le Président informe les conseillers communautaires : au regard de la crise sanitaire, le traditionnel pot de fin d'année pour le personnel ne pourra pas avoir lieu. Ce moment de convivialité était l'occasion de remettre à l'ensemble des salariés un présent pour les remercier du service rendu.

Compte tenu du contexte actuel, il est proposé de remettre à chaque agent 2 chèques cadeaux d'un montant de 20 € chacun.

Afin de soutenir l'activité économique locale, il est proposé que ces chèques cadeaux soient utilisables exclusivement auprès des commerçants du territoire associés à l'opération.

Une convention de participation au dispositif chèques cadeaux est diffusée auprès de ceux-ci.

La liste des professionnels participants sera transmise aux agents intercommunaux.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires – article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale – article 88-1,

Vu l'article L2321-2 4° bis du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité technique du 16 décembre 2020,

Le conseil après en avoir délibéré :

Approuve l'attribution de 2 chèques cadeaux d'un montant de 20 € chacun au personnel de la collectivité pour le Noël 2020,

Dit que les bénéficiaires seront les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, et les agents contractuels, au sein de l'établissement le 31 Décembre 2020 avec deux mois d'ancienneté.

Autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **7. VALIDATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME**

### **AFFAIRE N° 2020-12-18-06**

Suite au départ de Jean-Baptiste LEONARD et de Jennifer BIVER, les tâches et les missions de certains agents ont été redéployées.

De plus le lancement à venir de la maison France Services de Spincourt engendre également des évolutions.

Aussi, compte tenu de ces modifications, il est proposé de valider le nouvel organigramme de la CODECOM.

Cette modification a été soumise au Comité Technique réuni le 16 décembre 2020 : le Comité a rendu un avis favorable sur le nouvel organigramme proposé, figurant en annexe du présent document.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail,

Vu l'avis favorable du comité technique du 16 décembre 2020,

Considérant la nécessité, pour la collectivité, de se doter d'un nouvel organigramme en adéquation avec les principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

Considérant que le projet d'organigramme soumis à l'examen du comité technique a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel intercommunal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve l'organigramme de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président indique que l'agent en charge de la GEMAPI et de NATURA 2000 va également quitter la CCDS suite à un recrutement dans une autre collectivité pour assurer des missions d'encadrement. Ce poste est actuellement mutualisé avec la CC d'Étain, via le Centre de Gestion, il sera nécessaire de se rapprocher de cet EPCI pour décider des suites éventuelles.

## 8. VALIDATION DE CREANCES ETEINTES

### AFFAIRE N° 2020-12-18-07

Plusieurs dossiers de surendettement ont été transmis par la Trésorerie d'Etain Fresnes. Ces dossiers de surendettement nécessitent une délibération du conseil communautaire, pour pouvoir matérialiser l'effacement des dettes sur les différents budgets, selon les montants suivants :

- 3 908,92 € sur le budget ordures ménagères

Selon la validation par l'assemblée générale, les mandats correspondants pourront être émis à l'article budgétaire 6542 « Créances éteintes ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt, et notamment la compétence environnement élimination et traitement des ordures ménagères,  
Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie d'Etain Fresnes,  
Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget ordures ménagères pour un montant de 3 908,92 euros,
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 3 908,92 euros sur le compte 6542.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président indique qu'un travail sera effectué afin de pouvoir réduire le niveau des impayés qui devient conséquent.

Il sera nécessaire de faire un point avec le référent RPGD de la CCDS afin de voir dans quelles mesures certaines informations pourront être transmises aux services sociaux.

## 9. POINT SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A SMD PEPINIERS D'ENTREPRISES

### AFFAIRE N° 2020-12-18-08

Le Président informe les conseillers communautaires : la CODECOM adhère à SMD Entreprises depuis le 30 août 2017.

L'objectif de la structure est d'accompagner les porteurs de projets dans la création et la reprise d'entreprises.

Le coût de l'adhésion représente 1,50 € par habitant.

Or, depuis le 20 février 2019, la CODECOM adhère également à l'agence d'attractivité de la Meuse dont les missions de développement économique et touristique peuvent se chevaucher avec les missions de la SMD Pépinière d'Entreprises.

En outre, la CODECOM cotise également à d'autres organismes et la charge financière devient lourde pour la collectivité.

Par conséquent, il devient nécessaire de réévaluer nos participations aux divers organismes.

M. TRINOLI, représentant de la CCDS au sein du conseil d'administration de SMD, apporte d'autres informations. Ainsi, il indique que des évolutions sont en cours qui impactent la survie de l'association en engendrant de grosses difficultés financières pour celle-ci. La Région Grand Est, notamment, est en train de remobiliser ces aides aux structures spécialisées pour l'accompagnement aux porteurs de projet et ne financera plus la SMD. Cela nécessiterait une augmentation majeure de la cotisation si les adhérents devaient compenser cette perte financière.

D'autres adhérents se posent également la question de leur maintien dans la structure. Enfin d'autres organismes opèrent sur le secteur.

Les administrateurs de SMD ont décidé face à ces évolutions de se recentrer sur d'autres services aux entreprises (en qualité de tiers de confiance) qui n'ont pas d'intérêt immédiat pour les entreprises de la CCDS.

Vu le code des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,  
Considérant les évolutions actuelles,  
Considérant que la charge financière devient lourde pour la collectivité,  
Le conseil après en avoir délibéré, décide :  
De ne pas reporter l'adhésion à SMD Pépinières d'entreprises.

Voix pour : 48  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## 10. QUESTIONS DIVERSES

### ➤ TELETHON :

M. TRINOLI indique que l'opération n'est pas totalement terminée et qu'il est toujours possible de faire des dons.

### ➤ DEMANDE D'INFORMATIONS SUR L'AVANCEMENT DE LA FIBRE :

Une réunion avec les Présidents d'EPCI est prévue le 21 décembre 2020 avec la Région pour recalibrer le planning de déploiement.



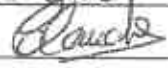
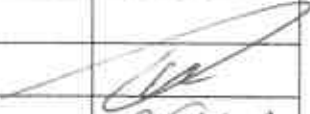


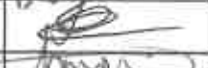
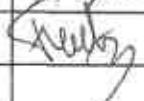




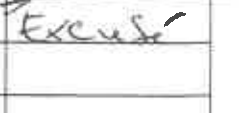
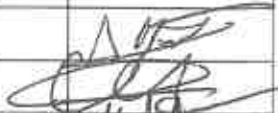
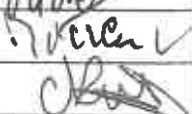
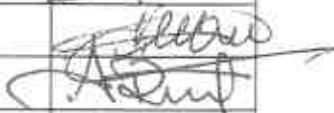
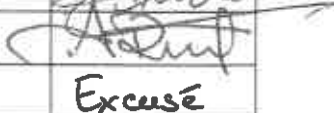
### ➤ QUESTIONNAIRE TELEMEDECINE :

Il est indiqué qu'un questionnaire sur l'acceptabilité de la télémédecine va être diffusé aux communes à faire partager aux habitants (une version élus et une version famille). Questionnaire dans le cadre d'une étude de la Région Grand Est afin de préparer un plan d'actions. Il y aura un lien pour répondre au questionnaire en ligne.

La séance est levée à 19 heures.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration de la SPL XDEMAT.
2. Bilan des multi accueils de Spincourt et Arrancy.
3. Etat des marchés conclus en 2019.
4. Mandat au centre de gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe.
5. Ouverture de crédits par anticipation.
6. Mise en place de chèques cadeau pour les agents de la CCDS auprès des commerçants du territoire.
7. Validation du nouvel organigramme.
8. Validation de créances éteintes.
9. Point sur le renouvellement de l'adhésion à SMD Pépinières d'entreprises.
10. Questions diverses.

CONSEILLERS TITULAIRES	
ANTOINE Jocelyne	
ARTISSON Sabine	
BALLIEU Gilberte	Excusée
BERGER Carole	
BERGUET Martine	
BERTIN Célia	
BIRCKEL Nicolas	
BIVER Evelyne	
BOURTEMBOURG Luc	
BRELLE François	signature
CAPUT Christophe	
CARLU Jean-Baptiste	
CLAUDE Laurence	
COLLIGNON Michel	
DAUTEL Hervé	
DELOUCHE Amélie	
DUCHET Benoît	
DUCHET James	
FAUQUENOT Evelyne	
FRANCOIS Marie Odile	
FRANTZ Christiane	
FURINA Ernest	
GEORGES Denis	
GLORY Cyrille	
GOBERT Dominique	
GONZALEZ Bénédicte	
HAUPTMANN Gérard	
HENRY Jean-Paul	
IORI Anita	Excusée
JACQUE Philippe	
JEANJEAN Yannick	
JENNESSON Jean Claude	
JOZAN Michel	
LAMBERT Jean	Excusé
LAMBINET Annie	
LE FRANCOIS Bertrand	
LIGONNET Michel	
MACEL Noël	
MARBEHANT Alexandre	
MAZET Thierry	
MICHELS Julien	
MISSLER Jean-Marie	
NIVELET Matthieu	
PERGENT Christian	
PERIGNON Alain	
PIERRE Denis	
PIRAN Serge	
POSTAL Anne	
PROT Patrice	Excusé
RICHARD Philippe	
SANSON Nicolas	
SELLIER Hubert	

SIMON Alain	
THIEBAUT Christian	

TRINOLI Massimo	
ZANON Jean Luc	

### CONSEILLERS SUPPLEANTS

AUBRY Jean Marc		HOAREAU Luc	
BABIN Bernard		HUMBERT Noël	
BADEROT Thierry		KUTSCHRUITER Laurent	
BARTHE Claude		LAMBERT Fannie	
BERTRAND Rachel		LAROSE Jean Luc	
BLONDIN Jean Marie		LAURANT Marie Claire	
BONNE Sylvie		LAVEAUX Bernard	
CAVALLONE François		LE NENAN Laurent	
COLLIN Sophie		LELORRAIN Bernard	
DE BIASI Gabriel		LEPLOMB Thierry	
DEL COURT Christel		NADAL Jacques	
DEVILLE Eric		PIZEL Laurent	
ETIENNE Olivia			
FRANCOIS Anne Sophie		RICHIER René	
GILLARDIN Olivier		ROSSILLION Nadège	
HANCE Bruno		VIARRE Patrick	
HENRY Marjorie			